PRIME POUR LA GESTION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DOMESTIQUES

Formulaire de demande

À renvoyer dans un délai de **3 mois** à dater :

1. de la date d'achèvement des travaux pour l'installation d'un système épuration autonome ou pour le raccordement au réseau d'égouttage public existant ;

   ou,

2. au plus tard le 3 décembre 2027 pour le service de vidange des fosses de latrines, fosses septiques ou puisards.

   ou,

3. si le bénéficiaire demande une intervention pour le service de vidange conjointement avec une demande d'intervention pour l'installation d'un système épuration autonome ou pour le raccordement au réseau d'égouttage public existant, ces demandes doivent être faites ensemble, comme décrit ci-dessus au point 1.

À adresser :

CLIMAT ET VILLE EN TRANSITION
rue des Halles 4 - 1000 Bruxelles
E-mail : urb.primes@brucity.be

1.- DONNEES RELATIVES AU BENEFICIAIRE

Nom :

Prénom :

N° de registre national :

Adresse :

Code postal : **Commune :**

Téléphone : **E-mail :**

Compte bancaire N° : BE | | | | | | | | | | | | | |

Titulaire du compte :

2.- DONNEES RELATIVES AUX INSTALLATIONS

Je demande une prime pour (indiquer toutes les options qui vous concernent et répondre aux questions correspondantes) :

☐ Installation d'un système d'épuration autonome

☐ Individuel

☐ Collectif

☐ Extensif

☐ Intensif

Questions :

- *Quelle est la capacité maximale du système en terme d'EH (équivalent habitant) (ce qui correspond à 101 litre d'eau usée par personne et par jour)* ? ……
- *Combien d'utilisateurs sont connectés à l'installation (2 personnes par chambre à coucher connectée) ? ……..*
- *Quelle est la marque et le modèle de l'installation ? ……..*
- *Quelle est la date d'achèvement des travaux pour l'installation du système d'épuration autonome ? ……*

☐ Raccordement au réseau d'égouttage public existant

☐ Placement d'un réseau d'égouttage privé sous les parcelles privées

☐ Raccordement au réseau d'égouttage public sous des parcelles publiques

☐ Placement et/ou raccordement collectif

Questions :

- *Combien de mètres de canalisation ont été placés sous des parcelles privées ? ……..*
- *Quelle est la date d'achèvement des travaux pour le raccordement au réseau d'égouttage public existant ? ……..*

☐ Service de vidange des fosses de latrines, fosses septiques ou puisards

Questions :

- *À partir de quand avez-vous recouru à un service de vidange privé ? ……..*
- *À quelle date ce service de vidange privé a-t-il pris fin ?*

  ☐ *Le 3 décembre 2027*

  ☐ *Au moment de l'achèvement des travaux du système épuration autonome*

  ☐ *Au moment de l'achèvement des travaux pour le raccordement au réseau d'égouttage public existant*

3.- DOCUMENTS A JOINDRE

Le présent formulaire doit être complété et accompagné des pièces suivantes :

- En cas de projet collectif, une déclaration commune signée par tous les voisins, avec les noms, prénoms, adresses, numéros de registre national de toutes les personnes concernées, ainsi que l'identification des parcelles concernées (adresses et références cadastrales) ;
- En cas de service de vidange privé, un certificat de « composition du ménage » établi depuis moins de trois mois à la date de soumission de la demande de prime ;
- En cas de système d'épuration autonome, un plan « as-built » (qui reflète la situation réelle telle qu'exécutée, et non celle prévue dans les plans d'origine) ou tout autre plan officiel de l'habitation indiquant le nombre de chambres à coucher, et dans le cas d'une copropriété, pour chaque logement.

- En cas de système d'épuration autonome, une copie du permis d'environnement conformément à l'ordonnance du 5 juin 1997 et une copie du rapport d'analyse transmis par l'exploitant à l'autorité délivrante ;
- En cas de système d'épuration autonome, une fiche technique indiquant la capacité de traitement des eaux usées de l'installation ou la mention du modèle du système sur la facture si cette capacité est une information publique.
- Dans tous les cas, pour justifier les investissements :
  - copies des factures de l'entrepreneur avec adresse des travaux, nom du maître d'ouvrage et du demandeur, copies des factures de service de vidange ;
  - preuve de paiement des factures (extrait de compte, etc.).

5.- DECLARATION SUR L'HONNEUR

Nom et prénom : ……..

S'engage à :

- maintenir l'installation en parfait état pendant au moins dix ans à partir de l'octroi de la prime ;
- en cas de transfert du bien ou du terrain dans les dix ans suivant le paiement de la prime, faire respecter les obligations du présent article par tout acquéreur ;
- autoriser la Ville de Bruxelles à effectuer les contrôles nécessaires en permettant l'accès à l'installation en cas de demande.

6.- DONNEES RELATIVES A L'ENTREPRENEUR/L'INSTALLATEUR

Nom de la société et forme juridique :

Nom de l'entrepreneur et/ou personne de contact :

Adresse :

Numéro de TVA : BE ☐☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐

Numéro d'enregistrement : ☐☐ ☐☐ ☐ ☐

Téléphone :

E-mail :

Je, soussigné, déclare par la présente que toutes les données contenues dans le présent formulaire sont exactes et véritables.

Bruxelles, le [date]

Nom et signature du demandeur

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL
Développement urbain • Departement Stadsontwikkeling
Climat et ville en transition • Klimaat en stad in transitie
Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles • Hallenstraat 4, 1000 Brussel
T. 02 279 33 10 - urb.primes@brucity.be • urb.premies@brucity.be - www.bruxelles.be • www.brussel.be